

Publ. de Lafleur

Le Journal des Trois-Rivières.

POLITIQUE, INDUSTRIEL ET LITTERAIRE.

M. McLEOD, Rédacteur.

IN NECESSARIIS, UNITAS; IN DUBIIS, LIBERTAS; IN OMNIBUS, CHARITAS

DUFRESNE & Frères, Éditeurs-Propriétaires.

M. JEAN RAIMBAULT, Archevêque.

Curé de Nicolet, &c., &c.

AMBULANT QUAM CHRISTO CUNCTIS DIEBUS.

I Lib. Reg. II

(SUITE.)

XIII.

Depuis trente-cinq ans M. l'archevêque Raimbault, entouré de la confiance et du respect des familles, faisait le bonheur des paroissiens de Nicolet où cet excellent prêtre s'efforçait de tout régler, de tout sanctifier par la douce influence de la religion...

Sa complexion toujours si délicate et si frêle semblait même par fois faire entièrement défaut, mais il se gardait bien de troubler les autres par ses plaintes, de les importuner de son malaise; car nul ne connut mieux que lui les bienséances sociales, nul ne se serait reproché d'avantage de ne les avoir pas respectées.

Tournant son regard vers le bel établissement auquel il avait sans relâche dévoué son énergie, ses ressources et ses lumières, il eut désiré prolonger sa carrière pour aider encore les prêtres infatigables qui s'étaient livrés à la sainte tâche d'instruire et d'encourager la jeunesse...

Toujours la même simplicité de manières, toujours la même droiture de cœur se remarquant dans les arrangements qu'il arrêtait, comme aussi toujours la même aménité de caractère est observée dans les douleurs. Les facultés d'esprit ne dépréciaient pas en lui. De concert avec ce prêtre aussi modeste qu'habile et généreux que nous avons mentionné, M. Leprohon, il fit une revue exacte de son passé, il interrogea ses souvenirs, il revit des arrangements réglés et arrêtés depuis longtemps dans le but de rendre de nouveaux services d'être encore utile s'il le pouvait et de réparer ce qui aurait paru défectueux ou reprochable dans les actes de son administration.

Le dîner donné, par la ville de Montréal et ses constituants, à l'Hon. M. G. E. Cartier, Proc. Gén. du Bas-Canada et représentant en Parlement de la section Est de cette ville, a eu lieu, mardi soir, au St. Lawrence Hall, accompagné d'un succès grandiose et d'un éclat extraordinaire.

La vaste salle du dîner était brillamment illuminée et le reflet de ses riches décorations donnait à cette imposante démonstration un caractère tout particulier de fête.

La salle, ne pouvant contenir que 250 personnes, les billets furent, sur les derniers jours, naturellement limités, et le spectacle de ces deux cent cinquante convives, au regard sympathique et à la figure enthousiaste, l'étoile du pays, de la cité de Montréal et de son quartier Est, était de nature à combler les vœux des plus chers du héros du jour et à le remplir d'un noble et légitime orgueil.

On remarquait parmi les convives, qui s'étaient fait un devoir de rendre hommage aux brillantes qualités et au mérite de l'Hon. M. Cartier, Son Excellence le Commandant des Forces, Sir John Michel, l'Adjudant Gén. McDougall, le Major-Général Lindsay, l'Hon. M. McGee, le Col. Ford, le Col. Bell, le Lt. Col. Pilon, le Major Clarke, le Capt. Clarke, Bénédict Hussards, l'Hon. John Rose, l'Hon. M. Armand, l'Hon. Chs. Wilson, l'Hon. M. Prud'homme, l'Hon. M. L. Renaud, l'Hon. M. Ferrier, l'Hon. M. Damoucheil, etc.

vertueux ecclésiastique, et l'on trouvera que son âme, dans le malheur et dans toutes les situations, a su conserver la même noblesse de sentiments, la même dignité de pensées, le même respect pour son caractère.

L'état de faiblesse dans lequel se trouvait ce bon prêtre, depuis si longtemps malade et épuisé, l'avertissait donc qu'il devait bientôt finir son utile et édifiante carrière. Depuis longtemps il se préparait à la mort; aussi l'annonce de l'heure suprême ne lui fit éprouver aucune émotion. Toujours recueilli, monsieur l'abbé Raimbault se montre résigné et confiant en la bonté du Sauveur. Sa parole, son front, l'accent de sa voix annonçaient le calme et la sérénité.

Enfin, au commencement de février 1841, il fait appeler le directeur de sa conscience, son confident intime, Monsieur Leprohon, il lui remet ses papiers, ses manuscrits pour en disposer selon qu'il le jugera convenable devant Dieu. Il lui donne pour l'avantage de la jeunesse, tout ce qu'il possède, mobilier, livres; et avec ce dépôt de ses pensées, avec ce guide éclairé il s'entretient souvent et longtemps. Nous n'entrerons pas dans ces mystérieuses intelligences d'un homme qui est sur le seuil de son éternité avec celui qui l'y introduit.

Toujours calme, Monsieur Raimbault prescrit ce qui regarde sa paroisse dont il va être séparé, et les avis qu'on devra donner à ses chers paroissiens pour qu'ils s'intéressent plus efficacement à son sort devant Dieu. D'un air ferme et adouci il ordonne ce qui concerne ses funérailles. Il reçoit les sacrements pour la dernière fois, vendredi le 12 Février.

Tous les assistants étaient ravis des témoignages qu'il donnait de la foi vive et de l'amour le plus tendre. Ses regards étaient pleins d'affection pour eux. Les visages étaient mornes, respectueux et attendris. Le respect seul contenait la douleur des ecclésiastiques et des autres personnes agenouillés auprès de son lit.

(A Continuer.)

Le Dîner donné à l'Honorable M. Cartier.

Le dîner donné, par la ville de Montréal et ses constituants, à l'Hon. M. G. E. Cartier, Proc. Gén. du Bas-Canada et représentant en Parlement de la section Est de cette ville, a eu lieu, mardi soir, au St. Lawrence Hall, accompagné d'un succès grandiose et d'un éclat extraordinaire.

La vaste salle du dîner était brillamment illuminée et le reflet de ses riches décorations donnait à cette imposante démonstration un caractère tout particulier de fête.

La salle, ne pouvant contenir que 250 personnes, les billets furent, sur les derniers jours, naturellement limités, et le spectacle de ces deux cent cinquante convives, au regard sympathique et à la figure enthousiaste, l'étoile du pays, de la cité de Montréal et de son quartier Est, était de nature à combler les vœux des plus chers du héros du jour et à le remplir d'un noble et légitime orgueil.

On remarquait parmi les convives, qui s'étaient fait un devoir de rendre hommage aux brillantes qualités et au mérite de l'Hon. M. Cartier, Son Excellence le Commandant des Forces, Sir John Michel, l'Adjudant Gén. McDougall, le Major-Général Lindsay, l'Hon. M. McGee, le Col. Ford, le Col. Bell, le Lt. Col. Pilon, le Major Clarke, le Capt. Clarke, Bénédict Hussards, l'Hon. John Rose, l'Hon. M. Armand, l'Hon. Chs. Wilson, l'Hon. M. Prud'homme, l'Hon. M. L. Renaud, l'Hon. M. Ferrier, l'Hon. M. Damoucheil, etc.

- Archambault Ls Allan Andrew
Armand Hon F Auger J C
Anderson John
Brebant W X Bissonnette A
Barley W P Backland John
Brown Alfred Beaudry Joseph
Beaudry Louis Benoit Zéphirin
Belle Joseph Belle C E
Baird A Bennig James
Bowie Jr George Beaudry J U
Betourmy L Bourgoin N H
Boyer Dr Brossard Moise
Bellefleur J H Rivard L J
Bursalo O Beaudry J L
Beliveau H Barland J B
Baker J C Beaudet G J
Beaubien Dr P Brydges C J
Beattie D P Beihune Strachan

- Beaudry J B Brennan Patrick
Bessette Michel A Buchanan P T
Bouthillier R Benoit E
Bellemare R Benson H
Brigham Dr Belle Achille
Béliveau L G

- Curran J J Cuvrillier Maurice
Chapman Henry Carle Louis
Chamberlain Brown Cotté Honoré
Chapelleau J A Cartier F X A

- Denholme George Duvernay L N
Derome Léon Daly J H
Dufresne Ovide Doucet T
David F D Delisle A M
Delisle Nolan Donegana John
Duvernay L D Dominique M
Damoucheil Alf Dufresne M
Devany L Darogher Dr
Delorme Pierre Dumas Norbert
Dawes J P Dumouchel F Hon L
Dahord A Doran James
Doran J J David Ferdinand
Donelly James Duguay J
Dahamel J N

- Eaton Richard

- Farrall P
Fautoux P R
Fautoux L G

- Garth D
Gauthier E
Gagnon Alphons
Gault A F
Girard Sr Ls
Girard M A

- Howard Augustus
Hawley T
Harwood de Lotb.
Hughes Nicolas
Hubert R A R
Harteau Isidore

- Jones Joseph

- Loiselle Anable
Lewis Daniel
Linton Robert
Lapierre André
Lodge Augustin
Lacôté Magloire
Lesage Simon
Lespérance Pierre

- McCarthy Thos
McGuay J T
McGraw George
McKay Robert
McGoy Hugh
McKay Edward
Mason L A
Mason Damaso
Macdonald Dr R L
Marchand C A
Malholand H
Mignaud N
McGibbon A
Midway cant
Mills Eichel
McEvane B

- Marchand Ls
McParlane W
McDougal D L
Murphy P L
Meredy Thos
Marsan A T
Marchand L W
Mecier J O
McKenna Thos
McShane Jos
McDonald Duncan
Moreau E
MacDonald Jos
MacKenzie J G
Martin P P
Mousseau J A

- Notman Wm

- Oglivie A W
O'Brien O W
Quimet Gsdon
Quimet cap

- Pomerville F P

- Piché E U
Poupart Jos
Pouinville Ls

- Renaud L. Je
Rottot Dr
Robillard J C
Rodier C S
Ramsay T K
Renaud Hon L
Reekie R J
Rolland J B
Rivard S
Renaud Z

- Starnes H. (maire)
Starnes C W
Starnes C F
Smith James
Swales H G
Swanton John
Stephens George
Schiller C E
St Unger S
St Charles F Y

- Taylor E J
Tréau A C
Trudel F X A

- Villeneuve N
Villeneuve Octave

- Workman Wm
Wilson Hon Chs
Wilson Wm
Watts W
Waddell Samuel

- Wright Robert
Walsh Th J
Woods Edward
Whitney H H
Wimwryth Wm

A 7 1/2 heures, Son Honneur le Maire, H. Starnes, Cer., qui présidait au dîner, déploya sa serviette, ayant pour vice-présidents, MM. l'Hon. Ls. Renaud, J. Leaudry, O. Workman, C. S. Rodier, J. G. McKensie, L. Devany.

Les commissaires-ordonnateurs étaient MM. Ls. Beaudry, Jos. Beaudry, Z. Benoit, J. Fournier, C. Starnes, O. Brisson, J. C. Robillard, A. Tréau, Magloire Lanctôt, Walter McParlane, G. Stephens, W. O. Brien, J. H. Daly, Gilbert Scott, H. Maholland, David Lewis, et M. Rynas.

L'ordre qui présidait dans tous les moindres détails du dîner prouvait que messieurs les membres du comité et les commissaires-ordonnateurs avaient contribué de tout leur cœur et de tous leurs efforts à cette organisation, tandis que les mets les plus exquis, les plus riches et les plus variés, servis avec une époussante abondance, témoignaient éminemment en faveur de l'excellente et splendide cuisine de M. Hogan.

CARTE DU DINER.

- Soupe à la tortue.
Poisson — Saumon bouilli avec du homard.
ENTRÉES — Petits pâtés aux huîtres; côtelotes d'agneau panées aux petits poids; suprême de volailles aux truffes; turban de filet de perdris piqué aux champignons.
BOUCILLI — Dinde et sauce de cerise; gigot de mouton, sauce cépre.
ROTI — Sirloin de bœuf et Yorkshire pudding; quartier de venaison et gelée; jambon fumé et sauce champagne; oie et sauce de pommes.
LÉGUMES — Pommes de terre; choux-fleurs; navets, celeri; artichaux; salade.
Gibier — Canard noir; perdrix et sauce au pain; bécasse; salade au homard.
PATISSERIE — Plum pudding; gelée au champagne; mince pies; charlotte russe; noix de Chantilly; crème à l'italienne; pâtés aux pommes; pyramide de cocons; biscuits d'ornement.
DESSERT — Raisins; noix; pommes; noix; amandes; figues; grappes; prunes; confitures de gingembre.
VINS — Xérés; champagne Moët; moselle moussoux; claret; café; liqueurs.

Le maire en se levant pour proposer la santé de M. Cartier dit: MM. Comme M. Cartier doit repartir à cette santé en français, j'ai cru par politesse devoir la proposer en anglais. M. M. vous pouvez certainement autant de plaisir que moi de trouver une occasion de témoigner de votre respect pour l'Hon. M. Cartier, et de la confiance que vous reposez en lui (plaudite bene.) Vous venez ici pour rendre un certain témoignage de confiance à M. Cartier, non-seulement en votre nom, mais aussi au

Éuilleton du Journal des Trois-Rivières

6 Novembre, 1865.

LE ROI DES GABIERES. (1)

Deuxième Partie.

BREST EN 1794.

(SUITE)

XLI. — L'embarquement.

Petit-Pierre regarda Brune, fit le salut militaire et se dirigea vers la grande escotille: Brune le suivit. Tous deux descendirent; l'artilleur prit une lanterne dans la batterie et continua à s'enfoncer dans l'intérieur de la frégate. Ils atteignirent le faux pont alors complètement désert: toute la cargaison était emballée depuis la veille, toutes les machines avaient été remplis, et au moment de l'appareillage, tout l'équipage était naturellement sur le pont.

Le profond silence qui régnait à contrastait étrangement avec le tumulte qui avait lieu aux étages supérieurs du navire. Petit-Pierre et Brune traversèrent la soute aux voiles et le magasin à cordages.

— Où donc sont-elles? demanda Brune à voix basse.
— Là! répondit Petit-Pierre en désignant une porte cadencée, dans le magasin aux grenades: c'était l'endroit le plus sûr de la frégate, car les grenades sont sous une garde, et moi seul ai la clef de ce cadenas.

En parlant ainsi, Petit-Pierre ouvrait la porte. Il remit sa lanterne au commandant et se recua discrètement.

Brune entra: deux petits mousses, dont l'un paraissait un tout jeune encore, était au milieu de l'étroite cabine.

— Blanche! ma sœur! s'écria le plus grand des deux mousses en se précipitant vers Brune, n'est-elle donc pas avec vous?

(1) Voir le numéro du 28 Octobre.

— Elle va venir, mademoiselle, répondit le commandant. Je ne suis pas retourné à terre depuis que je vous ai conduites toutes deux à bord de la frégate, mais ne craignez rien, votre sœur ne peut tarder à arriver... J'ai vu Victor Hugues; il sait que toutes trois vous allez être à son bord. C'est un homme aux manières rudes, mais duquel vous n'avez rien à redouter, car c'est un cœur loyal. D'ailleurs tout a réuni à nos souhaits. Il y a par moi l'équipage des hommes entièrement dévoués au citoyen Renneville.

En cas d'événements graves et imprévus, vous auriez pour vous protéger, pour vous défendre, le matelot provençal dont vous connaissez le dévouement et le courage, et que j'ai réussi, ce matin même, à faire inscrire sur les rôles de la Perle, puis cet artiller qui est là, et dont le père a été sauvé, par votre ami, de l'échafaud sur lequel il allait monter... D'autres hommes encore dont le matelot répond...

— Mais Blanche! mais Henri! dit Léonore, que nos lecteurs ont déjà reconnus sans doute, en dépit de son déguisement.
— Ils vont venir, je vous le répète. Le plan arrêté sera suivi ligne pour ligne. La prudence n'exigeait elle pas qu'un temps relativement assez long séparât votre embarquement du leur? Mais le colonel va amener lui-même votre sœur à bord, puis le vicomte viendra ensuite. Ils sont dans la cachette du chalet des constructions... Je vais retourner pres d'eux; le colonel et Mlle Blanche arriveront pendant ce temps. Je dirai au vicomte que je vous ai laissée à bord, et que Victor Hugues fera les yeux sur votre présence à toutes trois. Demeurez ici sans vous faire voir de personne. Une fois en mer, tout danger sera passé, et Victor vous donnera une cabine...

Léonore saisit les mains du commandant.
— Oh! vous êtes bon! dit-elle. C'est Dieu qui vous a envoyés vers nous... vous et le colonel!
— Ne vous remerciez pas, répondit Brune. Le hasard seul nous a permis de vous être utile; mais la cause première du dévouement dont je suis prêt à faire preuve pour vous, la voici!...

Et il désigna du geste Berthe, qui n'avait pris aucune part à cet entretien rapide.
— C'est cet enfant, continua-t-il, cet enfant, sur lequel j'ai juré jadis de veiller! A votre tour, promet-

tez-moi de devenir pour elle une sœur aînée...
— Je vous le jure! dit vivement Léonore en prenant Berthe dans ses bras.
— Adieu, mademoiselle! fit Brune en s'inclinant et en n'employant pas la formule républicaine, alors dans toutes les bouches.

Léonore le comprit et lui sut gré de cette nouvelle et délicate attention, car, s'avançant en tenant toujours Berthe près d'elle et s'inclinant avec un geste empreint d'une grâce touchante.

— Embrassez-nous, commandant! dit elle en présentant à la fois son front et celui de la jeune fille. Brune se pencha vers elles et appuya ses lèvres tout à tour sur chacune de ses deux fronts blancs et purs. Puis, adressant un dernier geste à celles qu'il ne devait jamais revoir peut-être, il sortit de la soute à aux grenades. Petit-Pierre ferma et cadenassa soigneusement la porte.

— Ceux qui doivent venir seront ici dans un quart d'heure, dit Brune à l'artiller.

— Sois tranquille, commandant, répondit Petit-Pierre; j'ai de quoi payer ma dette!
— Et le brave garçon frappa sa poitrine en désignant son cœur. Brune monta sur le pont.

— Nous appareillons à minuit! lui glissa le matelot à Toreille au moment où il passait devant lui. Qu'ils se hâtent!
Le commandant lui répondit par un regard d'intelligence, et gagnant la tête de l'escalier de tribord, il sauta dans une embarcation amarrée à la frégate. Deux matelots du port tenaient les avirons.

— Au quel? dit Brune et s'asseyant à l'arrière. L'un des matelots poussa au large; au moment où le canot se détachait de la frégate, un autre canot arrivait avec une fleche droit sur la Perle.

Quatre vigoureux rameurs l'élevaient avec un merveilleux ensemble. Au milieu du canot, un homme, vêtu en officier d'état major de l'époque, se tenait debout.

En apercevant l'embarcation dans laquelle Brune était assis, il fit un geste impérieux à ses rameurs.
— Eh! commandant! cria-t-il.
Brune se retourna: quelques brasses à peine séparait les canots.
— Ordre du général! l'officier d'état-major. Les matelots, obéissant à la fois à un même com-

mandement, firent nager l'un vers l'autre les canots, qui se trouvèrent bientôt bord à bord.

— Qu'est-ce donc? demanda Brune.
— Il y a une heure que je cours après toi, commandant, repartit l'officier, quand j'ai appris, par le plus grand hasard, que tu devais être à bord de la Perle.

— Qu'y a-t-il, capitaine?
— Ordre du général de te prendre avec moi, commandant, et de te ramener au Portici.

— Bien! Le temps de toucher au quai, et je me rends immédiatement au fort.

— Il ne faut pas retourner à Brest, commandant; nous devons nous rendre sur l'heure au Portici. J'ai un excellent canot, si tu veux bien venir y prendre place...

— Mais... dit Brune, je te suis.
— J'ai ordre de ne pas te quitter!
— Hâti? fit le commandant avec étonnement.
— Ordre du général!
— Tu n'arrêtes donc?
— Non, commandant. Le général ma donné l'ordre de te rejoindre le plus promptement possible, et t'ayant rejoint, de te transmettre celui de retourner au fort avec moi sans tarder d'une minute.

— Mais où est le général?
— Au fort avec Prieur de la Marne.

— Depuis quand?
— Depuis une heure et demie environ. Nous sommes arrivés au Portici à sept heures et demie. Prieur était venu prendre le général pour l'accompagner dans sa tournée. Arrivés au Portici, nous n'avons trouvé que le capitaine Jean. Le colonel et toi, à-t-il dit au général, étiez tous deux à la ville. Le général et Prieur sont entrés dans une fureur épouvantable; l'allemand a été expédié vers le colonel, et moi vers toi, avec ordre à tous de ne pas retourner au fort sans vous avoir trouvés... Il paraît ajouta l'officier à voix basse, que Prieur a été prévenu que les Anglais pourraient tenter cette nuit un nouveau débarquement.

— Les Anglais! dit Brune en tressaillant.

Et il fit un mouvement comme pour enjamber par-dessus les deux boriges et sauter dans le canot de l'officier d'état-major, mais s'arrêtant brusque-

ment, comme si une réflexion subite lui eût traversé l'esprit.

— André, reprit-il, quand Prieur est venu chercher le général, celui-ci avait-il manifesté déjà l'intention d'aller à l'Portici?

— Non, répondit l'officier.
— La pensée ne lui en est venue donc qu'après avoir vu Prieur?

— Oui.
— N'est-ce pas Prieur qui aurait fait naître ce désir de visiter le fort?

— Je le crois, commandant.
— Et Prieur était-il le seul quand il est arrivé chez le général?

— Non; il avait deux hommes avec lui.
— Quelle heure était-il?

— Sept heures.
— Ils sont partis immédiatement alors?

— Oui.
— L'un de ces hommes n'est-il pas une espèce de muscadin au teint blême, aux lèvres pincées, au nez crochu, aux yeux verdâtres et au regard incisif?

— Oui!... oui! dit l'officier comme quelqu'un qui se souvient.

— Redingote verte, gilet blanc à la Robespierre, bottes à revers, calotte de daim.
— C'est cela! c'est bien cela!
— Et il l'accompagne Prieur et le général? et il est au fort avec eux?

— Il a accompagné au Portici Prieur et le général; mais à peine ceux-ci entraient-ils en fureur en constatant que ni toi ni le colonel n'étiez au fort, qu'il s'est écrié vivement...

— Brune se frappa le front du plat de la main.
— André, reprit-il vivement et en baissant la voix, il faut que tu me rendes un grand service! Je te donne ma parole d'honneur que je serai au Portici en même temps que toi; laisse-moi aller jusqu'au chantier de construction.

— André secoua tristement la tête.
— Impossible, commandant, dit-il; mes ordres sont précis!

ERNEST CAPENDE

(A continuer.)



LES TROIS-RIVIÈRES.

MARDI, 6 NOVEMBRE, 1866.

Banquets Politiques.

Depuis la coalition de 1864, les ministres qui ont présidé aux destinées du Canada se sont vus forté-

ment secondés et approuvés par une très-grande majorité de la législature, et par presque toute la classe éclairée et intelligente du pays.

Les diuys qui leur ont été offerts depuis la fin de la dernière session sont autant d'ovations où ils ont vu l'opinion publique se manifester d'une manière solennelle en leur faveur.

C'est qu'ils ont été couronnés de la plus grande partie de sa carrière parlementaire, il a occupé un des postes les plus éminents dans la législature du pays, et exercé une influence considérable dont il s'est servi pour l'avantage et le bien-être du Bas-Canada.

Pour n'en citer que quelques-uns c'est à lui que sont dues la décentralisation judiciaire, l'abolition de la tenure seigneuriale, et la modification de nos lois.

L'hon. M. Cartier s'est constitué le défenseur des principes constitutionnels au milieu de nous. Il a cherché dans sa législation à toujours faire prévaloir le principe démocratique sur le principe monarchique.

Il n'est pas de nous qui ne soient satisfaits de son œuvre. Il a cherché dans sa législation à toujours faire prévaloir le principe démocratique sur le principe monarchique.

Il n'est pas de nous qui ne soient satisfaits de son œuvre. Il a cherché dans sa législation à toujours faire prévaloir le principe démocratique sur le principe monarchique.

Il n'est pas de nous qui ne soient satisfaits de son œuvre. Il a cherché dans sa législation à toujours faire prévaloir le principe démocratique sur le principe monarchique.

Il n'est pas de nous qui ne soient satisfaits de son œuvre. Il a cherché dans sa législation à toujours faire prévaloir le principe démocratique sur le principe monarchique.

Il n'est pas de nous qui ne soient satisfaits de son œuvre. Il a cherché dans sa législation à toujours faire prévaloir le principe démocratique sur le principe monarchique.

Il n'est pas de nous qui ne soient satisfaits de son œuvre. Il a cherché dans sa législation à toujours faire prévaloir le principe démocratique sur le principe monarchique.

Il n'est pas de nous qui ne soient satisfaits de son œuvre. Il a cherché dans sa législation à toujours faire prévaloir le principe démocratique sur le principe monarchique.

Il n'est pas de nous qui ne soient satisfaits de son œuvre. Il a cherché dans sa législation à toujours faire prévaloir le principe démocratique sur le principe monarchique.

Il n'est pas de nous qui ne soient satisfaits de son œuvre. Il a cherché dans sa législation à toujours faire prévaloir le principe démocratique sur le principe monarchique.

Nouvelle Compagnie

L'avant dernier numéro de la Gazette officielle annonçait la formation d'une nouvelle compagnie volontaire aux Trois-Rivières ayant à sa tête pour capitaine, M. G. E. Hart.

Nous apprenons qu'en sachant cette nouvelle, le lieutenant et l'enseigne de la compagnie No 1, qui sont MM. A. Antrobus et A. Larue ont de suite envoyé leur démission au bureau de milice.

Les Majors de Brigade devraient tenir à honneur de n'avoir que de bonnes compagnies dans leur district. Malheureusement quelques-uns préfèrent le nombre à la qualité.

Mort de M. J. B. E. Dorion

C'est notre pénible devoir d'annoncer aujourd'hui la mort subite de M. J. B. E. Dorion, frère de l'hon. A. A. Dorion et représentant des comtés de Drummond et d'Arthabaska arrivée au village de l'Avenir jeudi dernier, à quatre heures trois-quarts de l'après-midi.

A deux heures de l'après-midi, il partit pour Richmond pour affaires personnelles. A trois milles de l'Avenir, il se sentit subitement frappé et entra dans la demeure de M. Thomas Brady.

M. Dorion naquit dans une paroisse du district des Trois-Rivières, à Ste Anne la Pêrade, le 17 de septembre 1826. Il était donc âgé de 40 ans lorsqu'il quitta cette terre. Il n'eut pas l'avantage dans son jeune âge de suivre un cours d'études dans une institution classique.

Nous n'avons pas le dessein d'esquisser sa vie ni d'enfermer dans l'appréciation des actes de sa carrière publique. L'historien accomplira plus tard cette tâche.

M. J. B. E. Dorion était doué de bons talents qui auraient pu atteindre un plus grand développement, si dans le jeune âge, des circonstances malheureuses ne l'eussent privé de bienfait d'une éducation classique.

M. J. B. E. Dorion était doué de bons talents qui auraient pu atteindre un plus grand développement, si dans le jeune âge, des circonstances malheureuses ne l'eussent privé de bienfait d'une éducation classique.

M. J. B. E. Dorion était doué de bons talents qui auraient pu atteindre un plus grand développement, si dans le jeune âge, des circonstances malheureuses ne l'eussent privé de bienfait d'une éducation classique.

M. J. B. E. Dorion était doué de bons talents qui auraient pu atteindre un plus grand développement, si dans le jeune âge, des circonstances malheureuses ne l'eussent privé de bienfait d'une éducation classique.

M. J. B. E. Dorion était doué de bons talents qui auraient pu atteindre un plus grand développement, si dans le jeune âge, des circonstances malheureuses ne l'eussent privé de bienfait d'une éducation classique.

M. J. B. E. Dorion était doué de bons talents qui auraient pu atteindre un plus grand développement, si dans le jeune âge, des circonstances malheureuses ne l'eussent privé de bienfait d'une éducation classique.

M. J. B. E. Dorion était doué de bons talents qui auraient pu atteindre un plus grand développement, si dans le jeune âge, des circonstances malheureuses ne l'eussent privé de bienfait d'une éducation classique.

M. J. B. E. Dorion était doué de bons talents qui auraient pu atteindre un plus grand développement, si dans le jeune âge, des circonstances malheureuses ne l'eussent privé de bienfait d'une éducation classique.

M. J. B. E. Dorion était doué de bons talents qui auraient pu atteindre un plus grand développement, si dans le jeune âge, des circonstances malheureuses ne l'eussent privé de bienfait d'une éducation classique.

A une assemblée des habitants de la paroisse de Saint-Eusèbe de Stanfield, tenue dimanche, le 21 octobre 1866, dans le but de venir en aide aux incendiés de Québec, F. X. Pratte, écuier, maire du village de Princeville, fut appelé au fauteuil, J. W. L. Saint-Germain écuier, nommé vice-président, et L. M. Dargis agit comme secrétaire.

Le président expliqua le but de l'assemblée, et il fut proposé par Louis Richard, écuier, secondé par A. Desjard, écuier :

Proposé par M. Ferdinand Blanchette, secondé par M. Pierre Richard :

Proposé par M. Nap. Picard, secondé par M. P. R. Prince :

Proposé par M. Nap. Picard, secondé par M. P. R. Prince :

Proposé par M. Nap. Picard, secondé par M. P. R. Prince :

Proposé par M. Nap. Picard, secondé par M. P. R. Prince :

Proposé par M. Nap. Picard, secondé par M. P. R. Prince :

Proposé par M. Nap. Picard, secondé par M. P. R. Prince :

Proposé par M. Nap. Picard, secondé par M. P. R. Prince :

Proposé par M. Nap. Picard, secondé par M. P. R. Prince :

Proposé par M. Nap. Picard, secondé par M. P. R. Prince :

Proposé par M. Nap. Picard, secondé par M. P. R. Prince :

Proposé par M. Nap. Picard, secondé par M. P. R. Prince :

Proposé par M. Nap. Picard, secondé par M. P. R. Prince :

Proposé par M. Nap. Picard, secondé par M. P. R. Prince :

Proposé par M. Nap. Picard, secondé par M. P. R. Prince :

Proposé par M. Nap. Picard, secondé par M. P. R. Prince :

Proposé par M. Nap. Picard, secondé par M. P. R. Prince :

Proposé par M. Nap. Picard, secondé par M. P. R. Prince :

Proposé par M. Nap. Picard, secondé par M. P. R. Prince :

Proposé par M. Nap. Picard, secondé par M. P. R. Prince :

Proposé par M. Nap. Picard, secondé par M. P. R. Prince :

Proposé par M. Nap. Picard, secondé par M. P. R. Prince :

FUSILS A PLUSIEURS COUPS. — Un médecin de Gently, de St. Jacques en Louisiane, vient d'inventer un fusil plus surprenant encore que le fusil à aiguille de Sa Majesté prussienne.

NOUVEAU CABLE TRANSATLANTIQUE. — M. John B. De Morat, de Philadelphie, vient d'inventer un nouveau câble télégraphique constituant, dans ses prévisions, un progrès marqué sur les câbles actuellement en usage.

POUR GUÉRIR LA GANGRÈNE. — La médecine officielle a beaucoup ri des remèdes de bonne femme, qui lui font concurrence et se permettent quelque fois de guérir. Mais de temps en temps ces remèdes s'affirment.

SUBSTANCE SEMBLABLE AU SUCRE. — On assure qu'un célèbre chimiste allemand, M. Carfur, a pu produire, au moyen de la benzine, une substance qu'il est impossible de distinguer du sucre et qu'il a appelé Phénose.

HORRIBLE! — Il y a deux ou trois jours, la police a été appelée au n. 38, Green Bay street, à Chicago. En entrant dans cette maison, les agents ont été frappés d'un affreux spectacle.

UN HOMME A SON AÏE. — Tout dernièrement, on a fait l'estimation en gros des propriétés immobilières du comté de Westminster, le plus riche seigneur de l'Angleterre.

UN HOMME A SON AÏE. — Tout dernièrement, on a fait l'estimation en gros des propriétés immobilières du comté de Westminster, le plus riche seigneur de l'Angleterre.

UN HOMME A SON AÏE. — Tout dernièrement, on a fait l'estimation en gros des propriétés immobilières du comté de Westminster, le plus riche seigneur de l'Angleterre.

UN HOMME A SON AÏE. — Tout dernièrement, on a fait l'estimation en gros des propriétés immobilières du comté de Westminster, le plus riche seigneur de l'Angleterre.

UN HOMME A SON AÏE. — Tout dernièrement, on a fait l'estimation en gros des propriétés immobilières du comté de Westminster, le plus riche seigneur de l'Angleterre.

UN HOMME A SON AÏE. — Tout dernièrement, on a fait l'estimation en gros des propriétés immobilières du comté de Westminster, le plus riche seigneur de l'Angleterre.

UN HOMME A SON AÏE. — Tout dernièrement, on a fait l'estimation en gros des propriétés immobilières du comté de Westminster, le plus riche seigneur de l'Angleterre.

UN HOMME A SON AÏE. — Tout dernièrement, on a fait l'estimation en gros des propriétés immobilières du comté de Westminster, le plus riche seigneur de l'Angleterre.

UN HOMME A SON AÏE. — Tout dernièrement, on a fait l'estimation en gros des propriétés immobilières du comté de Westminster, le plus riche seigneur de l'Angleterre.

UN HOMME A SON AÏE. — Tout dernièrement, on a fait l'estimation en gros des propriétés immobilières du comté de Westminster, le plus riche seigneur de l'Angleterre.

UN HOMME A SON AÏE. — Tout dernièrement, on a fait l'estimation en gros des propriétés immobilières du comté de Westminster, le plus riche seigneur de l'Angleterre.

UN HOMME A SON AÏE. — Tout dernièrement, on a fait l'estimation en gros des propriétés immobilières du comté de Westminster, le plus riche seigneur de l'Angleterre.

UN HOMME A SON AÏE. — Tout dernièrement, on a fait l'estimation en gros des propriétés immobilières du comté de Westminster, le plus riche seigneur de l'Angleterre.

UN HOMME A SON AÏE. — Tout dernièrement, on a fait l'estimation en gros des propriétés immobilières du comté de Westminster, le plus riche seigneur de l'Angleterre.

UN HOMME A SON AÏE. — Tout dernièrement, on a fait l'estimation en gros des propriétés immobilières du comté de Westminster, le plus riche seigneur de l'Angleterre.

UN HOMME A SON AÏE. — Tout dernièrement, on a fait l'estimation en gros des propriétés immobilières du comté de Westminster, le plus riche seigneur de l'Angleterre.

UN HOMME A SON AÏE. — Tout dernièrement, on a fait l'estimation en gros des propriétés immobilières du comté de Westminster, le plus riche seigneur de l'Angleterre.

UN HOMME A SON AÏE. — Tout dernièrement, on a fait l'estimation en gros des propriétés immobilières du comté de Westminster, le plus riche seigneur de l'Angleterre.

UN HOMME A SON AÏE. — Tout dernièrement, on a fait l'estimation en gros des propriétés immobilières du comté de Westminster, le plus riche seigneur de l'Angleterre.

MACHINES A COUDRE

A VENDRE Chez M. Ph. GRAVEL, Rue du Platon, (Bâtisses E. M. Hart.)

CES Machines sont celles connues sous le nom de : Singer Machines, et Planer Sewing Machines et peuvent servir aux tailleurs, aux cordonniers, aux familles et en général pour toute sorte d'ouvrages.

Les Trois-Rivières, 1 Octobre 1866.

A Vendre.

LES Jardin et maison, maintenant occupés par James HEYMAR, Ec., et situés sur la rue Royale.

AVIS.

Mairie Royale entre Québec et les Provinces d'en Bas.

LE SUPERBE VAPEUR EN FER A HÉLICE

LADY HEAD,

CAPITAINE MARMON.

LAISSERA LE QUAI ATKINSON, Mardi, le 13 Novembre 1866.

A quatre heures P. M.

POUR LES PROVINCES D'EN BAS,

Touchant aux places ci-dessous, en allant et revenant: Bassin de Gaspé, Percé, Paspébiac, Dalhousie, Miramichi, Shédiac et Pictou.

Tous les Bagages sont aux risques des propriétaires. Passage payable et les pris au bureau.

Pour fret et Passage s'adresser à F. BUTEAU, Grand, Québec, 7 mai 1866.

A Vendre.

UNE belle terre de 20 arpents de longueur sur 3 de largeur avec maison grange, écuries et autres dépendances dans le meilleur sol.

Si ces propriétés étaient converties en espèces elles donneraient un total de quarante-six millions de livres sterling, c'est-à-dire en monnaie française, 1,150,000,000 de francs.

Si ces propriétés étaient converties en espèces elles donneraient un total de quarante-six millions de livres sterling, c'est-à-dire en monnaie française, 1,150,000,000 de francs.

Si ces propriétés étaient converties en espèces elles donneraient un total de quarante-six millions de livres sterling, c'est-à-dire en monnaie française, 1,150,000,000 de francs.

Si ces propriétés étaient converties en espèces elles donneraient un total de quarante-six millions de livres sterling, c'est-à-dire en monnaie française, 1,150,000,000 de francs.

Si ces propriétés étaient converties en espèces elles donneraient un total de quarante-six millions de livres sterling, c'est-à-dire en monnaie française, 1,150,000,000 de francs.

Si ces propriétés étaient converties en espèces elles donneraient un total de quarante-six millions de livres sterling, c'est-à-dire en monnaie française, 1,150,000,000 de francs.

Si ces propriétés étaient converties en espèces elles donneraient un total de quarante-six millions de livres sterling, c'est-à-dire en monnaie française, 1,150,000,000 de francs.

Si ces propriétés étaient converties en espèces elles donneraient un total de quarante-six millions de livres sterling, c'est-à-dire en monnaie française, 1,150,000,000 de francs.

Si ces propriétés étaient converties en espèces elles donneraient un total de quarante-six millions de livres sterling, c'est-à-dire en monnaie française, 1,150,000,000 de francs.

Si ces propriétés étaient converties en espèces elles donneraient un total de quarante-six millions de livres sterling, c'est-à-dire en monnaie française, 1,150,000,000 de francs.

Si ces propriétés étaient converties en espèces elles donneraient un total de quarante-six millions de livres sterling, c'est-à-dire en monnaie française, 1,150,000,000 de francs.

Si ces propriétés étaient converties en espèces elles donneraient un total de quarante-six millions de livres sterling, c'est-à-dire en monnaie française, 1,150,000,000 de francs.

Si ces propriétés étaient converties en espèces elles donneraient un total de quarante-six millions de livres sterling, c'est-à-dire en monnaie française, 1,150,000,000 de francs.

Si ces propriétés étaient converties en espèces elles donneraient un total de quarante-six millions de livres sterling, c'est-à-dire en monnaie française, 1,150,000,000 de francs.

Si ces propriétés étaient converties en espèces elles donneraient un total de quarante-six millions de livres sterling, c'est-à-dire en monnaie française, 1,150,000,000 de francs.

Si ces propriétés étaient converties en espèces elles donneraient un total de quarante-six millions de livres sterling, c'est-à-dire en monnaie française, 1,150,000,000 de francs.

Si ces propriétés étaient converties en espèces elles donneraient un total de quarante-six millions de livres sterling, c'est-à-dire en monnaie française, 1,150,000,000 de francs.

Si ces propriétés étaient converties en espèces elles donneraient un total de quarante-six millions de livres sterling, c'est-à-dire en monnaie française, 1,150,000,000 de francs.

Si ces propriétés étaient converties en espèces elles donneraient un total de quarante-six millions de livres sterling, c'est-à-dire en monnaie française, 1,150,000,000 de francs.

Si ces propriétés étaient converties en espèces elles donneraient un total de quarante-six millions de livres sterling, c'est-à-dire en monnaie française, 1,150,000,000 de francs.

Si ces propriétés étaient converties en espèces elles donneraient un total de quarante-six millions de livres sterling, c'est-à-dire en monnaie française, 1,150,000,000 de francs.

Si ces propriétés étaient converties en espèces elles donneraient un total de quarante-six millions de livres sterling, c'est-à-dire en monnaie française, 1,150,000,000 de francs.

Si ces propriétés étaient converties en espèces elles donneraient un total de quarante-six millions de livres sterling, c'est-à-dire en monnaie française, 1,150,000,000 de francs.

Si ces propriétés étaient converties en espèces elles donneraient un total de quarante-six millions de livres sterling, c'est-à-dire en monnaie française, 1,150,000,000 de francs.

Si ces propriétés étaient converties en espèces elles donneraient un total de quarante-six millions de livres sterling, c'est-à-dire en monnaie française, 1,150,000,000 de francs.

PROVINCE DU CANADA.

District des Trois-Rivières.

Acte Concernant la Faillite, 1864.

DANS la Faillite de Narsisse Gingras navigateur et com-mercant, de la Paroisse Ste. Genevieve de Batiscan, dans le district des Trois-Rivières, comté de Champlain.

Les créanciers de la faillite de Narsisse Gingras nommé par les présentes, ont été convoqués à la date du 20 septembre 1866.

Le gérant d'arrière s'enfonce aussitôt; le gérant d'avant se soutint quelques instants encore. Parait écuier qui s'y étaient réfugiés étaient MM. Keene et Fiske qui se tenoient muets par les motifs dans l'espoir de se prêter un mutuel concours.

Le gérant d'arrière s'enfonce aussitôt; le gérant d'avant se soutint quelques instants encore. Parait écuier qui s'y étaient réfugiés étaient MM. Keene et Fiske qui se tenoient muets par les motifs dans l'espoir de se prêter un mutuel concours.

Le gérant d'arrière s'enfonce aussitôt; le gérant d'avant se soutint quelques instants encore. Parait écuier qui s'y étaient réfugiés étaient MM. Keene et Fiske qui se tenoient muets par les motifs dans l'espoir de se prêter un mutuel concours.

Le gérant d'arrière s'enfonce aussitôt; le gérant d'avant se soutint quelques instants encore. Parait écuier qui s'y étaient réfugiés étaient MM. Keene et Fiske qui se tenoient muets par les motifs dans l'espoir de se prêter un mutuel concours.

Le gérant d'arrière s'enfonce aussitôt; le gérant d'avant se soutint quelques instants encore. Parait écuier qui s'y étaient réfugiés étaient MM. Keene et Fiske qui se tenoient muets par les motifs dans l'espoir de se prêter un mutuel concours.

Le gérant d'arrière s'enfonce aussitôt; le gérant d'avant se soutint quelques instants encore. Parait écuier qui s'y étaient réfugiés étaient MM. Keene et Fiske qui se tenoient muets par les motifs dans l'espoir de se prêter un mutuel concours.

Le gérant d'arrière s'enfonce aussitôt; le gérant d'avant se soutint quelques instants encore. Parait écuier qui s'y étaient réfugiés étaient MM. Keene et Fiske qui se tenoient muets par les motifs dans l'espoir de se prêter un mutuel concours.

NAISSANCE.

A la Baie des Trois-Rivières, le 5 du courant, la Dame de M. George B. Dufosse, un fils.

IMPORTANT AUX DOCTEURS ET AUTRES PERSONNES.

M. Perry, avis à être maintenu en 4 temps établis dans leur brevet d'oct. 374, Rue St. Paul, mon teur de la machine à vapeur.

Si ces propriétés étaient converties en espèces elles donneraient un total de quarante-six millions de livres sterling, c'est-à-dire en monnaie française, 1,150,000,000 de francs.

Si ces propriétés étaient converties en espèces elles donneraient un total de quarante-six millions de livres sterling, c'est-à-dire en monnaie française, 1,150,000,000 de francs.

Si ces propriétés étaient converties en espèces elles donneraient un total de quarante-six millions de livres sterling, c'est-à-dire en monnaie française, 1,150,000,000 de francs.

Si ces propriétés étaient converties en espèces elles donneraient un total de quarante-six millions de livres sterling, c'est-à-dire en monnaie française, 1,150,000,000 de francs.

Si ces propriétés étaient converties en espèces elles donneraient un total de quarante-six millions de livres sterling, c'est-à-dire en monnaie française, 1,150,000,000 de francs.

Si ces propriétés étaient converties en espèces elles donneraient un total de quarante-six millions de livres sterling, c'est-à-dire en monnaie française, 1,150,000,000 de francs.

Si ces propriétés étaient converties en espèces elles donneraient un total de quarante-six millions de livres sterling, c'est-à-dire en monnaie française, 1,150,000,000 de francs.

Si ces propriétés étaient converties en espèces elles donneraient un total de quarante-six millions de livres sterling, c'est-à-dire en monnaie française, 1,150,000,000 de francs.

Si ces propriétés étaient converties en espèces elles donneraient un total de quarante-six millions de livres sterling, c'est-à-dire en monnaie française, 1,150,000,000 de francs.

Dr. PAGE, Dentiste, Office au-dessus du magasin de M. James Shortis, Rue du Platon.

L. B. GERVAIS, ENSEIGNE DU MOUTON BLANC, RUE NOTRE-DAME, Les Trois-Rivières.

Les Trois-Rivières. A MARCAANDISES SECHES des plus variées. Draps, Casimir, Tweeds, Soiries, Chapeaux, Bas, Gants d'Alexandre, Mérinos Français, Crêpe, et Toutes espèces d'Etouffes de Deuil pour Dames, Cierges, etc., etc.

W. A. J. WHITEFORD, HORLOGER ET BIJOUTIER, RUE NOTRE-DAME, Porte voisine de D. E. Frigon, Ectier. Les Trois-Rivières, 8 mai 1866.

A VENDRE. LA MAISON, ci-devant la propriété de M. Desjardins, située sur le boulevard, voisine de M. Frigon. S'adresser à F. P. POMINVILLE, Ecr. notaire, Montréal, ou à L. G. Duval, Ecr. Registrateur, Trois-Rivières.

A L'ENSEIGNE DE LA SCIERONDEROUGE. EN VENTE UN GRAND ASSORTIMENT DE MARCHANDISES SECHES D'AUTOMNE ET D'HIVER A DES PRIX EXTREMEMENT REDUITS.

Le Saussigné désire faire connaître à ses pratiques et au public qu'il est prêt à vendre à des prix bien bas un assortiment considérable de marchandises d'automne et d'hiver consistant en: Draps, Casimir, Tweeds, Mérinos, Cobourg, Etouffes à robe et à jupon, Flanelles de toutes couleurs, Toile fine et à drap, Coton jaune, shirting, indienne, Corps de flanelle tricoté, Châles et châppes de laine, etc., etc., etc. GOD. LASSALLE. Les Trois-Rivières, 5 Septembre 1865.

MAGASIN D'EPICERIES ETC. NAPOLEON DUFRESNE, Rue des Forges, vis-à-vis le Marché, LES TROIS-RIVIERES. A constamment en mains un assortiment complet D'EPICERIES, VINS, LIQUEURS, et VAISSELLES. Les Trois-Rivières, 19 mai 1865.

AVIS Aux Marchands de la Ville et de la Campagne. 500 RAMES DE PAPIER A ENVELOPPE ASSORTIES, A vendre à bas prix à la Librairie du Journal des Trois-Rivières.

ORDO POUR 1866. La Nouvelle Edition DU PLAIN-CHANT APPROUVÉE PAR Monseigneur L'Administrateur De L'ARCHIDIOCESE de Québec, A Vendre à la Librairie du Journal des Trois-Rivières, Les Trois-Rivières, 19 mai 1865.

1866, COMPAGNIE DU RICHELIEU. LIGNE DE LA MALLE ROYALE entre MONTREAL et QUEBEC, ligne régulière entre Montréal et les Ports de Trois-Rivières, Sorel, Berthier, Chambly, Terrebonne, l'Assomption, Yamaska et autres Ports intermédiaires.

Le Vapeur QUÉBEC, Capt. J. B. Labelle, partira du Québec, tous les LUNDIS, MARDIS et VENDREDIS soirs, à 7 heures précises, arrêtant en allant et revenant, aux Ports de Sorel, des Trois-Rivières et Batican.

Le Vapeur MONTREAL, Capt. R. Nelson, partira tous les MARDIS, JEUDIS et SAMEDIS soirs, à 7 heures précises, pour Québec, arrêtant en allant et revenant, aux Ports de Sorel, des Trois-Rivières et Batican.

Le Vapeur TERREBONNE, Capt. L. H. Roy, partira du quai Jacques-Cartier pour l'Assomption tous les LUNDIS, MARDIS, VENDREDIS et SAMEDIS, à 3 heures, P. M., arrêtant, en allant et revenant, à Baucherville, Varennes, St-Paul l'Écroule; et partira de l'Assomption tous les LUNDIS à sept heures A. M., MARDIS à 5 heures A. M., JEUDIS à 8 heures A. M., et SAMEDIS à 6 heures A. M.

La compagnie ne sera pas responsable des montants d'argent ou effets de valeur, à moins qu'un connaissance, spécifiant la valeur, ne soit signé à cet effet.

Bureau de la Cie du Richelieu, Les Trois-Rivières, 7 mai 1866.

Liste des Lettres non réclamées. Au Bureau de Poste des Trois-Rivières, Le 1er Octobre 1865. A: Blot, Guillaume; Benjamin, Joseph; Caron, A.; Dussault, Pierre; Deaux, Eutache; Edmond, Thomas; Gagnon, Louis; Gauthier, Agustin; Hotton, G.; Lacroix, A. Dme. Vve; McLemont; Paterson, Wm.; Sicard, Antoine; Vallée; Wright J. H.; C. K. OGDEN, M. P. Les Trois-Rivières, 1er Octobre, 1865.

BUREAU DE POSTE DES TROIS-RIVIERES. Arrivée et départ des malles pour l'Été.

Table with columns: Arrivée, Départ. 1 Malle des Bateaux pour Montréal, Québec et Sorel, quotidienne. 2 Malle du chemin de fer pour les Townships, le Haut-Canada et les autres endroits sur la ligne du Grand-Tronc, quotidienne. 3 Rive Nord, Ouest de Berthier, etc., quotidienne, excepté les lundis. 4 Rive Nord, Est de Batican, etc., même que celle No. 3. 5 Rive Sud Ouest, Nicolet, etc., quotidienne, excepté le dimanche. 6 Rive Sud Est, de Batican, Gentilly, etc., arrive par chemin de fer à 8 A. M. 7 St. Etienne et Shawinigan, Mardi, Jeudi et Samedi. 8 St. Maurice et Mardi, Mercredi et vendredi.

HOTEL ALBION, TENU PAR FRANÇOIS GAUDET, Vis-à-vis le Palais de Justice, ARTHABASKAVILLE. Arthabaskaville, 1er août 1865.

ORAISON FUNEBRE DU GENERAL DE LAMORICIERE PRONONCÉE PAR Mgr DUPANLOUP, EVEQUE D'ORLEANS DANS LA CATHEDRALE DE NANTES le 17 octobre 1865 AVEC PORTRAIT DU GENERAL. A vendre à la Librairie du Journal des Trois-Rivières.

MÈRES SAUVÉZ VOS ENFANTS DES PASTILLES-A-VERS VÉGÉTALES. DE DEVINS. C'est certainement le Remède le plus efficace pour la DESTRUCTION DES VERS QUI SOIT ENCORE CONNU. Essayez-les et soyez Convaincus.

DEMANDER LES PASTILLES-A-VERS VÉGÉTALE, DE DEVINS, et ne vous en laissez pas imposer par l'offre d'une autre Préparation.

Ces PASTILLES sont purement végétales, Elles sont agréables au goût, Elles n'ont rien d'offensif à la vue, Et sont les seules LOSANGES Anthelminthiques admises et recommandées par la Faculté Médicale comme spécifique pour les cas de Vers intestinaux.

Chaque Boîte renferme 30 Pastilles, ainsi que les instructions requises. On voudra bien observer aussi que ces PASTILLES sont chacune d'elles estampillées des lettres "DEVINS" comme garantie contre la contrefaçon, et qu'elles ne sont nullement vendues à l'once ou à la livre.

DEVINS & BOLTON, CHIMISTES, Près le Palais de Justice, MONTREAL. N. B. — On fournit les Acheteurs en Gros à raison d'un escompte libéral. Les Trois-Rivières, 28 Juin 1865.

LONDON CORPORATION D'ASSURANCE ET SUR LA VIE. CHARTRE ROYALE. ET EN CANADA: 61, RUE ST. FRANÇOIS-XAVIER, MONTREAL. FONDS DEPOSES EN CANADA \$100,000. AGENCE DES TROIS-RIVIERES: Bureau: Office de D. G. Labarre, Ecr., coin des rues Bonaventure et Hart. GEO. E. HART, Agent. Les Trois-Rivières, 1 Juin 1865.

COMPAGNIE D'ASSURANCE IMPERIALE CONTRE LE FEU. ÉTABLIE EN 1803. Bureau en Chef: 1 Rue Old Broad et 16 Pall Mall, LONDRES. Agence pour le Canada: 64 1/2 et 65 Rue St-François-Xavier, MONTREAL. CAPITAL SOUSCRIT ET PLACE: UN MILLION SIX CENT MILLE LIVRES STERLING. Les ASSURANCES contre les PERTES par le FEU s'effectuent aux conditions les plus favorables, et les pertes sont réglées sans en référer au Bureau à Londres. Il n'y a aucun frais à payer pour Polices ou les endossments. WILLIAM HEBER RINTOUL, Agent Général pour le Canada. SEVERE DUMOULIN, Agent. Les Trois-Rivières, 19 mai 1865.

ADRESSES D'AFFAIRES. DE NIVERVILLE & BOURDAGES, AVOCATS. Rue Bonaventure, Trois-Rivières. MM. DE NIVERVILLE & BOURDAGES suivent les Circuits de la Rivière du Loup et de St-François. Les Trois-Rivières, 4 juillet 1865.

H. G. MALHIOT, AVOCAT, Rue Bonaventure. Les Trois-Rivières, 19 mai 1865.

SEVERE DUMOULIN, AVOCAT, Rue St-Joseph, près du Palais de Justice. Les Trois-Rivières, 19 mai 1865.

J. B. O. DUMONT, AVOCAT, Bureau: Rue Notre-Dame, vis-à-vis de l'Eglise PAROISSIALE. Les Trois-Rivières, 19 mai 1865.

J. M. DESILETS, AVOCAT, Bureau et Residence, Rue Alexandre. Les Trois-Rivières, 19 mai 1865.

HOULD & LOTTINVILLE, AVOCATS, RUE BONAVENTURE, PRÈS DE L'EGLISE PAROISSIALE. MM. Hould et Lottinville suivent les cours d'Arthabaskaville et de St-François. Les Trois-Rivières, 13 février 1866.

ALFRED DESILETS, AVOCAT, Coin des Rues du Bord-de-Eau et St-Antoine. Les Trois-Rivières, 1 mai 1866.

C. A. LA RUE, AVOCAT, Bureau: coin des Rues Hart et Bonaventure. Les Trois-Rivières, 2 février 1866.

JAS. BARNARD, ARPEUTEUR PROVINCIAL.—DRUMMONDVILLE. 9 Janvier 1866.

AUGUSTIN DESROCHER, HUISSIER DE LA COUR SUPÉRIEURE, ARTHABASKAVILLE. 4 Janvier 1866.—Gm.

FABIEN BOISVERT, ARPEUTEUR PROVINCIAL, BEAUCOUR. 1er Septembre 1865. Gm

SALSEPAREILLE DE BRISTOL (En bouteilles d'une pinte.)



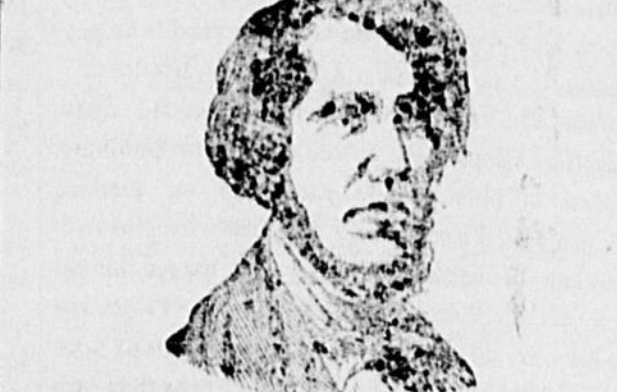
Le grand Purificateur du sang!

PARTICULIÈREMENT RECOMMANDÉ durant le printemps et l'été, lorsque le sang est épais, la circulation difficile et que les humeurs du corps deviennent malsaines par leurs sécrétions dans la peau durant les mois d'hiver.

Serofule, Dartres, Tumeurs, Ulcères et Impétigo pour toutes les espèces d'Eruptions Scrofuleuses. C'est aussi un remède sans pareil pour les Rhumes, Enflures Blanches, Névralgie, Débilité générale du système Nerveux, Perte de l'Appétit, Langueurs, Etourdissements et toutes les Maladies du Foie, les Fièvres Intermittentes, Fièvres Bilieuses, Jaunisses, etc., etc.

On garantit que c'est la préparation la plus pure et la plus puissante, faite avec de la véritable Salsepareille de Honduras et c'est la seule qui puisse purifier les maladies syphilitiques dans leurs formes les plus dangereuses.

Philles Végétales et Sucrees



BRISTOL, Le Grand Remède à toutes les maladies du Foie, de l'Estomac et des Intestins.

Placé en fole et pouvant résister à tous les climats. Ces Philles sont préparées spécialement pour agir simultanément, avec ce Grand Purificateur de Bristol, LA SALSEPAREILLE DE BRISTOL, dans tous les cas où la maladie se trouve dans l'impureté du sang. Les malades n'ont pas besoin de s'inspirer. Sous l'influence de ces deux GRANDS REMÈDES, les maladies qui ont été considérées jusqu'à présent comme incurables disparaissent promptement et infailliblement. Dans les maladies suivantes, ces philles sont le meilleur remède qui ait jamais existé.

LA DYSPÉPSIE, OU INDIGESTION, MALADIES DU FOIE, CONSTIPATION, MAL DE TÊTE, HYDROPIQUE, ETC. Seuls propriétaires: LASKAN & FLEM, New-York. Vendues partout, chez tous les marchands de médicaments. Les Trois-Rivières, 26 Juin 1865.

ESSAIS POÉTIQUES PAR LEON PAMPHILE LEMAY.

ÉDITION DE LUXE, in 8°. \$1 00. IN-SEIZE, in 8°. 60. En vente chez les Libraires et chez l'Éditeur G. E. DESBARATS. Québec, 13 Septembre 1865.



LOUIS SARAZIN FORGERON, Rue St-Philippe.

Tient constamment un assortiment de COUCHETS EN FER de toute sorte qui vend à des prix très-modérés. Il exécutera avec soin toute commande qu'on voudra bien lui confier à des conditions très-libérales. Les Trois-Rivières, 30 mai 1865.

CONDITIONS. Le Journal des Trois-Rivières paraît tous les Mardi et Vendredi de chaque semaine.

PRIX DE L'ABONNEMENT: Pour douze mois \$2.50. Pour les États-Unis, \$3.00 en Or. Invariablement payable d'avance. On ne peut s'abonner pour moins de six mois. Toute personne qui voudra discontinuer son abonnement devra en donner avis un mois avant l'expiration de son semestre.

Tarif des Annonces: Les annonces sont insérées aux conditions suivantes: Six lignes, première insertion \$0.50. Chaque insertion subséquente \$0.12. Dix lignes et au-dessous, première insertion \$0.66. Chaque insertion subséquente \$0.17. Pour chaque ligne au-dessus de dix lignes, première insertion \$0.08. Chaque insertion subséquente, par ligne \$0.02. Une remise libérale est accordée pour les annonces à long terme.

IMPRIMÉ ET PUBLIÉ PAR DUFRESNE & Frères, ÉDITEURS PROPRIÉTAIRES, à qui toutes lettres, extraits, etc., doivent être adressés France.